



PROTOCOLE D'ACCORD

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES PENURIES DE MAIN D'ŒUVRE

Considérant que l'objectif visé par le Ministre de l'Emploi et de la Formation est d'atteindre **le plein emploi en Wallonie** ;

Considérant que **la pénurie de main d'œuvre** constitue actuellement un des freins au développement des entreprises en Wallonie et qu'en conséquence, en l'absence de mesures adaptées, les entreprises sont contraintes notamment à ralentir leur expansion ou à renoncer à certains marchés ;

Considérant que l'un des obstacles pour permettre aux demandeurs d'emploi de **(re)trouver de l'emploi** est le manque de qualification et que celui-ci peut, dans de nombreuses situations, être comblé par une formation ciblée ;

Reconnaissant l'urgence d'agir conjointement pour atteindre le plein emploi notamment via la mise en place de mesures de lutte contre les pénuries et favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi ;

Reconnaissant le besoin de l'appui de toutes les parties prenantes de la formation professionnelle et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;

Soulignant les résultats encourageants d'expériences pilotes menées par les entreprises confrontées aux pénuries avec le soutien des Centres de compétence et du FOREm ;

Invitant la mise en place d'un groupe de pilotage et d'évaluation des mesures prises en la matière ;



Engagements :

- Le Ministre de l'Emploi et de la Formation s'engage à mettre en œuvre, dès à présent, la mesure « coup de poing pénuries » et dès approbation par le Gouvernement wallon,
 - l'incitant financier à la réussite de formations menant à un métier en pénurie ;
 - la réforme du PFI (Plan Formation Insertion) basée sur la simplification, la confiance et la responsabilisation.
- Les Fédérations sectorielles et intersectorielles d'entreprises et les Fonds sectoriels s'engagent à :
 - sensibiliser les employeurs aux mesures de lutte contre les pénuries ;
 - collaborer avec les Centres de compétence, le FOREm, l'IFAPME et les entreprises à la mise en œuvre de ces mesures.

Fait à Jambes, le 22 août 2018,

Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Pour AGORIA WALLONIE



Pour la CCI WALLONIE

Pour la CCW

Pour EDUCAM

Pour ESSENSCIA WALLONIE

Pour la FEBIAC



Pour FEDERGON

Pour FEDUSTRIA

Pour la FEVIA WALLONIE ASBL

Pour le FS TRANSPORT LOGISTIQUE

M. VAN BREUSEGEM

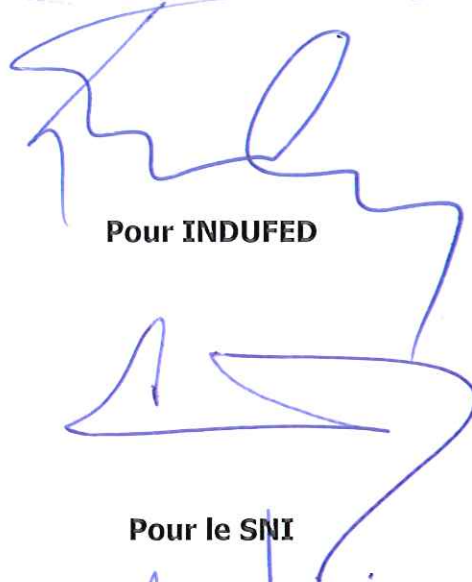
Pour GO4CIRCLE

Pour l'Upik
Adriens 4.

Pour le GROUPEMENT DE LA SIDERURGIE



Pour l'IFPM ASBL



Pour INDUFED

Pour le SNI



Pour l'UCM



Pour l'UWE

Pour FORMELEC powered by VOLTA

